

Festival Jonk Talenter 2019

Règlement « Bartrenger Piano Trail »

ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La commune de Bertrange, en collaboration avec les Commissions **ArcA** et **Jeunesse**, organise dans le cadre du Festival des Jeunes Talents un concours public et/ou d'improvisation sur piano.

Le concours se déroule **du 11 au 20 mai inclus à Bertrange**.

CONDITIONS ET PROCÉDURE DE PARTICIPATION

Ce concours libre et gratuit, est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 21 ans. La participation à ce concours est limitée à une seule et unique production par personne.

Lors de cette prestation sur un des pianos, se trouvant à différents endroits au centre de Bertrange, le jeune participant se filmera avec un appareil GSM et téléchargera cette vidéo (au format mp4 et d'une longueur maximale de 180 secondes) par WhatsApp sur le numéro
691 713 141

de la commune de Bertrange, en indiquant ses données personnelles (titre de sa vidéo, prénom, nom, adresse, âge, numéro du GSM).

La vidéo devra être téléchargée au plus tard **jusqu'au 20 mai avant 24h00**,

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser la vidéo, en dehors du concours, pour des supports de communication ultérieurs propres.

LE JURY

Un jury composé de trois personnes, nommées par la commission ArcA, évaluera les contributions et pourra décerner trois prix dans respectivement chacune des deux catégories d'âge :

- 1^{re} catégorie - participants âgés de moins de 13 ans,
- 2^e catégorie – participants âgés entre 13 et 21 ans.

L'évaluation de chaque membre du jury se fera sur un total de 60 points et la moyenne des points accordés par les membres du jury à une vidéo comptera pour le classement final.

Les enregistrements de films ayant reçu les meilleurs résultats, à condition d'avoir obtenu au moins une moyenne de 45 points, seront primés.

Les décisions du jury sont sans appel.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les prestations seront évaluées par le jury sur :

1. l'originalité de la vidéo (maximum de 20 points)
2. la compétence musicale et artistique du participant (maximum de 40 points)

PRIX

Les trois meilleures réalisations de chaque catégorie d'âge seront récompensées par la commune de Bertrange par des prix sous forme de chèques-cadeaux à échanger à la City Concorde et portant sur les valeurs suivantes : 1^{er} prix : 60 €, 2^e prix : 45 €, 3^e prix : 30 €

ANNONCE DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Les gagnants du concours seront informés par SMS.

La remise des prix se fera **le 24 mai à 18h30 au Foyer de l'Arca.**

EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer toute réalisation à caractère raciste ou discriminatoire ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation par chaque candidat du présent règlement et son non-respect entraînera d'office l'exclusion du participant.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs souverains, et dans leur décision, et dans l'esprit qui a prévalu à la conception de ce concours.